

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un trajet inconnu. Comme le mot radiogoniométrie le sous-entend, ce procédé a été développé en se basant sur les méthodes classiques de triangulation par instruments optiques.

Il est toutefois dans la nature des choses que, par l'emploi d'ondes hertziennes qui sont en moyenne un million de fois plus longues que les ondes lumineuses, les mesures d'angle ne sont pas aussi précises. Ainsi des angles peuvent être mesurés au moyen des théodolites modernes avec une précision d'un centième de seconde (10^{-5} degré). Par contre, les mesures de temps peuvent être effectuées à l'aide des ondes hertziennes, avec une exactitude d'un cent-millionième de seconde (10^{-8} sec), ce qui permet d'évaluer des distances à quelques mètres près. Les méthodes purement « radiogoniométriques » sont donc d'emblée en infériorité vis-à-vis de méthodes basées sur la mesure de temps.

Il faut mentionner que la connaissance de ce fait est antérieure à la guerre et que les méthodes de détermination de position qui en ont découlé ne sont pas des découvertes de ces dernières années.

Ce que ces dernières années ont apporté, ce sont d'abord les données techniques, le perfectionnement des éléments constructifs, qui ont permis les réalisations pratiques de ces méthodes. C'est ensuite une somme énorme d'expériences pratiques qui ont été faites avec ces appareils ; expériences qui embrassent toutes les conditions de travail possibles, et qui de ce fait apportent une contribution importante à la résolution des problèmes de sécurité d'exploitation, problèmes qui jouent un rôle de premier plan dans l'aviation civile.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du samedi 13 avril 1946, à
9 h. 15 du matin, à l'Hôtel Sohweizerhof, à Berne.

Ordre du jour :

1. Allocution du président de la S. I. A.
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22 septembre 1945 à Zurich (publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* n° 25 et 26 des 22 et 29 décembre 1945, ainsi que dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, n° 25 et 26 des 8 et 22 décembre 1945).
3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la société depuis la dernière assemblée des délégués.
4. Approbation des comptes de l'exercice 1945 et du budget pour 1946 ; fixation de la cotisation annuelle pour 1946.
5. Approbation d'une adjonction au Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture, form. n° 102.
6. Révision des formules n° 118/118a : « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction », nouvelle formule n° 118.
7. Approbation des Normes et exemples pour canalisations.
8. Approbation du Complément aux normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons adopté en 1945.
9. Propositions de la section de Zürich concernant l'établissement d'une adjonction au Tarif d'honoraires pour travaux d'ingénieur-civil concernant les colonies d'habitation.

10. Rapport sur le travail de la commission et du bureau S. I. A. pour la reconstruction.
11. Propositions individuelles et divers.

Présidence : M. Kopp, arch. Secrétaire : M. P. Soutter, ng.

Liste de présence.

Comité central : MM. M. Kopp, arch., président, dir. Dr M. Angst, ing., dir. E. Choisy, ing., R. Eichenberger, ing., A. Rölli, ing., prof. Dr F. Stüssi, ing., prof. J. Tschumi, arch.

Sont présents : 81 délégués, représentant 18 sections :

Invité : M. E. Strasser, arch., représentant de la ville de Berne. Argovie : MM. F. Doser, ing., O. Richner, ing., E. Schlosser, ing. Bâle : MM. A. Aegeuter, ing., R. Christ, arch., G. Gruner, ing., H. Rapp, ing., A. Rosenthaler, ing., P. Sarasin, arch., M. Tüller, arch., E. Wylemann, ing. — Berne : MM. H. Daxelhofer, arch., E. Gerber, Dr ing., W. Gloor, arch., H. Härry, ing., M. Hartenbach, ing., W. Huser, ing., F. Hiller, arch., E. Käch, ing., P. Lanzrein, arch., M. Oesterhaus, ing., M. von Salis, Dr ing., W. Schmid, ing., H. Weber, ing., P. Zuberbühler, ing. — La Chaux-de-Fonds et Le Locle : M. J.-P. Stucki, arch. — Fribourg : MM. M. Colliard, arch., H. Gicot, ing. — Genève : MM. J. Calame, ing., F. Gampert, arch. M. Humbert, ing., G. Peyrot, arch., A. Rossire, arch. — Grisons : MM. P. J. Bener, ing., H. Conrad, ing., R. Gasser, ing., J. E. Willi, arch. — Neuchâtel : MM. G. Furter, ing., J.-J. Du Pasquier, arch. — Saint-Gall : MM. W. Sommer, ing., E. A. Steiger, arch. — Schaffhouse : M. E. Maier, ing. — Soleure : MM. L. Diehl, arch., A. Heizmann, ing. — Thurgovie : (Excusé.) — Tessin : M. C. Chiesa, arch. — Valais : MM. Ch. Meyer, ing., A. Perraudin, arch. — Vaud : MM. R. Bolomey, ing., O. Carroz, ing., R. Loup, arch., H. Matti, ing., P. Oguey, ing., E. d'Okolski, arch. A. Pilet, arch. M. Renaud, ing., A. Stucky, ing., J.-P. Vouga, arch. — Waldstätte : MM. W. Kollros, ing., C. Mossdorf, arch., E. Wüest, ing., B. Zanolari, ing. — Winterthour : MM. Th. Bremi, ing., H. Ninck, arch., M. Zwicky, ing. — Zurich : MM. H. Châtelain, ing., A. Dudler, ing., E. Egli, Dr arch., K. Fiedler, ing., R. Henzi, ing., W. Jegher, ing., A. Müerset, arch., E. Ramser, ing., E. Rathgeb, ing., H. Suter, arch., A. Schnetzler, ing., M. Stahel, ing., W. Stäubli, ing., H. Vavra, ing., A. von Waldkirch, arch., H. Wüger, ing., A. Zwygart, Dr ing. —

Ont été désignés comme scrutateurs : MM. P. J. Bener, ing., H. Weber, ing., A. Zwygart, Dr ing.

1. Allocution du président de la S.I.A.

Le président, M. M. Kopp souhaite la bienvenue à l'assistance et salue la présence des deux délégués de la ville de Berne, MM. F. Hiller, architecte de la ville et E. Strasser, architecte, chef du service d'urbanisme de la ville. Les convocations à l'assemblée des délégués ont été envoyées à temps et aucune proposition n'est parvenue au secrétariat dans le délai statutaire.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 septembre 1945, à Zurich.

Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués à Zurich ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé avec remerciements au secrétaire.

3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la société depuis la dernière assemblée des délégués.

Ce rapport est limité à l'activité de la S. I. A. depuis la dernière assemblée des délégués du 22 septembre 1945 à Zurich. Il embrasse une période d'environ six mois seulement et, pour cette raison, peut être brièvement traité.

a) Etat nominatif.

Le 12 avril 1946, la S. I. A. comptait déjà 3068 membres contre 2971 au 21 septembre 1945, ce qui représente une augmentation de 97 membres depuis la dernière assemblée des délégués. Les membres se répartissent, d'après leurs professions comme suit : Architectes 885 ; ingénieurs civils, 1088 ; ingénieurs électriques 365 ; ingénieurs mécaniciens 503 ; ingénieurs agronomes et topographes 133 ; chimistes, etc. 94.

L'état nominatif témoigne d'une augmentation réjouissante, qui contribuera à renforcer la position de la société.

b) *Comité central.*

Depuis la dernière assemblée des délégués du 22 septembre 1945, le Comité central a tenu trois séances. Comme d'habitude en dehors de ces séances, différentes affaires ont été liquidées par des délégations du Comité central ou réglées entre le président et le secrétaire. Dans l'intervalle des séances, les membres de la S. I. A. ont traité les affaires les plus importantes par voie de circulation. Le Comité central a également organisé quelques arbitrages. En outre, une série de rapports et d'expertises ont été rédigés par le secrétaire et quelques membres pour des administrations et pour des particuliers.

Dans ces derniers temps, le Comité central s'est vu soumettre de nombreuses demandes d'admission, en particulier de candidats qui ne remplissaient pas de prime abord les conditions d'entrée et dont les demandes ont dû être soigneusement examinées par le Comité central. Le Comité central s'est tenu aux directives souvent publiées et a constaté une fois de plus que les instructions imprimées au dos des formulaires de demande constituent un document tout à fait clair pour l'admission.

D'une façon générale, le Comité central s'est occupé constamment de toutes les questions qui touchent à la vie de la Société, et s'est efforcé d'intervenir partout où les intérêts professionnels représentés dans la S. I. A. étaient en jeu auprès des autorités ou auprès du public.

c) *Activité de la Société.*

1. *Mesures d'économie de guerre.*

La Suisse se trouve actuellement dans une période de démobilisation de l'économie de guerre. Le groupe construction de la Section des matériaux de construction, placé sous la sage direction de M. R. Eichenberger, ingénieur, a déjà réduit très fortement son personnel. Le rationnement du ciment sera levé dans un avenir rapproché, s'il ne survient pas d'événements extraordinaire. Maintenant que l'approvisionnement en charbon fait des progrès marqués et que les fabricants de ciment déclarent expressément qu'ils peuvent couvrir tous les besoins, l'homme du métier attend un rapide desserrement du rationnement des matériaux de construction. Il faut espérer que les milieux compétents et les dirigeants de l'économie de guerre ne freineront pas trop le libre développement de la construction et qu'ils accéléreront la suite de l'abolition des mesures économiques de guerre. Le développement de la construction devrait en premier lieu se faire tout naturellement, sans mesures de contrainte, d'après la main-d'œuvre disponible et le degré de production des fabriques de matériaux de construction, ainsi que d'après les possibilités financières.

2. *Office fédéral du contrôle des prix.*

Les tractations se poursuivent avec l'Office fédéral du Contrôle des prix. Celui-ci a notamment demandé une augmentation du facteur de réduction pour le calcul des honoraires, en considération de la nouvelle hausse du coût de construction (l'index zurichois du coût de construction est actuellement à 166, 8) : de son côté la S. I. A. s'est tenue d'emblée à ce point de vue, qu'un facteur de réduction n'était aucunement justifié. Le Contrôle des prix s'est déclaré maintenant prêt à faire une enquête auprès d'un certain nombres de bureaux d'ingénieurs et d'architectes, pour connaître objectivement leur situation matérielle. La commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, présidée par M. Bracher, architecte, a pris la conduite des négociations avec le contrôle des prix pour

cette enquête. Actuellement les résultats ne sont pas encore connus ; ce sera la tâche du Comité central et du secrétariat, d'arriver à une solution acceptable.

3. *Création d'occasions de travail.*

Le chômage prévu par de nombreux milieux n'est heureusement pas survenu après la fin de la guerre. Au contraire l'économie suisse prend actuellement un essor inespéré. Mais la durée de cette situation reste incertaine. Malgré tous les cris d'alarme des économistes, le rapporteur estime qu'en raison des énormes besoins qu'éprouvent tous les pays européens, il faut à peine s'attendre pour les prochaines années, à un fléchissement sensible de cet essor, et cela aussi parce que les programmes de reconstruction des pays dévastés sont échelonnés sur des périodes de dix à quinze ans.

Le délégué à la création des occasions de travail a exprimé récemment l'opinion que dans un temps relativement court il pourra se produire une évolution inverse et que par conséquent les travaux devaient être renvoyés dans la mesure du possible à cette époque, surtout les travaux publics. Les gouvernements cantonaux sont invités à différer les travaux qui ne présentent pas un caractère d'urgence. On a aussi essayé d'ajourner l'exécution de grandes constructions civiles en refusant les attributions des matériaux. Mais le rapporteur estime qu'il n'est pas juste de recourir au rationnement du ciment pour imposer des mesures de politique économique. L'enraînement de la construction ne doit pas aller trop loin. On ne peut pas empêcher que l'on construise des travaux de grande importance en période de prospérité et que l'on limite ses dépenses en période de crise.

Notre pays doit profiter de la haute conjoncture actuelle pour compléter son équipement économique. Par exemple, la construction des routes de grande communication ne doit pas être retardée jusqu'à ce que le chômage survienne, parce qu'alors la Suisse ne sera pas en état d'attirer le tourisme étranger et surtout d'absorber le trafic automobile au moment précis où il viendrait à se rétablir. Il serait donc opportun de mettre à profit la période actuelle, pour compléter l'équipement national, dans la mesure où les travaux se justifient. Eventuellement, il faudra faire venir des ouvriers étrangers pour éviter une tension indésirable de l'industrie suisse du bâtiment. Ces ouvriers étrangers pourraient, au cas où la situation devenait moins favorable, être renvoyés chez eux, sans qu'il en résultât une charge pour nos institutions sociales.

Pour toutes ces questions d'occasions de travail, la S. I. A. devrait se convaincre qu'il ne faut pas trop se laisser influencer par des opinions économiques et théoriques, mais qu'il faut examiner calmement et raisonnablement d'une part les exigences théoriques de la politique de conjoncture et d'autre part les besoins réels.

4. *Protection des titres.*

Les négociations continuent pour la protection des titres. Cependant, comme les relations internationales sont de nouveau rétablies et que les échanges intellectuels sont possibles maintenant d'un pays à l'autre, il serait indiqué de ne pas tendre à une solution trop hâtive. Les définitions touchant aux titres, à la profession, aux institutions sociales sont en profondes transformations dans tous les pays, particulièrement dans les pays qui ont été en guerre. Tous les efforts doivent maintenant être coordonnés ; il faut souhaiter que la collaboration en voie de rétablissement entre tous les pays, aboutisse à des solutions qui amènent une entente internationale pour la réglementation des titres et des pro-

fessions. Notre pays ne peut se passer de la solidarité internationale de travail ; il doit s'efforcer de trouver des solutions qui facilitent son rattachement à l'économie mondiale, tout en sauvegardant son originalité et son indépendance.

Toutefois la commission de la S. I. A. pour la protection des titres poursuivra les tractations actuelles avec l'Union suisse des techniciens. Ces derniers temps, il y a eu de nouvelles conférences entre les délégations des deux sociétés ; elles ont été inspirées par l'idée qu'avant de voir une grande corporation se créer entre les organisations intéressées, il est indispensable de s'entendre sur les questions de principe. La situation actuelle se décrit de la façon suivante : l'étude d'une solution suisse doit être poursuivie ; pendant ce temps il faut prendre contact avec l'extérieur pour voir dans quel sens se ferait un accord international.

5. *Reconstruction.*

La question de la reconstruction devant être traitée à l'article 10 de l'ordre du jour, il est superflu d'en donner des détails dans ce rapport d'activité. On peut dire simplement que l'assertion suivant laquelle la reconstruction ne pourrait pas être entreprise avant 1947 s'est avérée tout à fait juste d'après les expériences faites jusqu'à présent. La guerre a désorganisé la main d'œuvre et l'économie publique des pays dans une mesure telle que les délais pour le début des premiers travaux de reconstruction seront beaucoup plus longs qu'ils n'avaient été prévus tout d'abord. Ces difficultés sont apparues clairement à ceux qui ont assisté à la récente conférence de l'ancien ministre français de la reconstruction, M. Dautry.

Le bureau d'études de la S. I. A. a fait tout son possible pour élucider la situation et pour obtenir quelques résultats. Mais les ingénieurs et les architectes suisses n'ont rien d'autre à faire pour le moment que de s'armer de patience. Il n'est pas normal que la Suisse, accaparée par son travail, attende de l'ouvrage des pays dans lesquels des ingénieurs et des architectes souffrent encore du chômage pour quelque temps. C'est seulement quand la reconstruction sera entreprise dans les pays dévastés et que leurs propres techniciens seront surchargés de travail qu'il sera possible de recevoir des commandes pour les techniciens suisses.

6. *Révision et réédition de normes de la S. I. A.*

a) *La révision des normes n°s 118/118a « Conditions générales pour l'exécution des Travaux de construction »* constitue également un objet à l'ordre du jour. Le commentaire joint à cet ordre donne déjà l'essentiel. La commission instituée à cet effet et présidée par M. A. Sutter, ancien ingénieur cantonal en chef, ainsi que diverses autorités et instances sollicitées et plusieurs collègues ont fourni un travail, dont on ne pourra jamais assez apprécier la valeur. Il faut espérer que les délégués approuveront aujourd'hui ces normes. Grâce à celles-ci, on apportera plus de clarté dans les conditions qui régissent la construction et on obtiendra une certaine unification des usages locaux dans le génie civil et le bâtiment.

b) *Les nouvelles normes et exemples pour canalisations* seront aussi traitées sous une rubrique à l'ordre du jour. M. H. Steiner, ingénieur de la ville de Zurich, président de la commission des normes pour canalisations, mérite les remerciements de la S. I. A. pour sa collaboration compétente. Il rapportera tout à l'heure sur l'élaboration du projet en présence. Ces normes apporteront une précieuse clarté dans un important domaine de la construction, domaine négligé jusqu'à présent. On prévoit qu'avec le temps ces normes seront complétées par d'autres feuilles et éditées sous une couverture spéciale.

c) *Adjonction au tarif d'honoraires pour travaux d'architecture, formule n° 102.* L'adjonction précitée constitue encore un objet distinct à l'ordre du jour. Le président de la commission pour la révision du tarif d'honoraires pour travaux d'architecture, formule n° 102, M. M. Kopp, fera rapport sur la conception de cette adjonction. Celle-ci est destinée essentiellement à établir des principes clairs pour le calcul des honoraires d'architectes pour les colonies d'habitation. De plus, il met au net certains points du tarif d'honoraires, points qui avaient toujours donné lieu à des contestations.

d) *Complément aux normes pour les liants servant à la préparation de mortiers et bétons adopté en 1945.* Ce complément n'avait pas pu être présenté à la dernière assemblée des délégués ; sous réserve de l'approbation de la S. I. A., il a été discuté et adopté par la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse, lors de son assemblée générale du 13 septembre 1945 à Berne. Comme le commentaire l'indique, il s'agit de la mise au net de plusieurs questions de détail relevant avant tout de la compétence des laboratoires d'essais de matériaux. M. Roš, directeur du laboratoire fédéral d'essais de matériaux, a donné expressément son accord à ce complément. Les représentants de la S. I. A. dans la commission pour les liants, MM. Dr Zwygart, et Fritzsche, ingénieur, se sont également déclarés d'accord avec cette adjonction, que le Comité central recommande donc d'approuver.

7. *Code d'honneur.*

Le Conseil suisse d'honneur et le Comité central ont poursuivi l'étude de la révision du code d'honneur. Ils ont examiné en particulier la possibilité de disjoindre ce code en un code d'honneur, de caractère obligatoire, et en un règlement de procédure. Sur la base de ces études et des expertises juridiques demandées à ce sujet, toute la question a été reprise avec le conseil suisse d'honneur. L'affaire n'est pas urgente, parce que les conseils d'honneur n'ont eu heureusement que quelques cas à traiter et que le règlement actuel n'a pas donné lieu à de grandes difficultés jusqu'à présent.

8. *Question d'aménagement national.*

Le rapporteur a continué de représenter les intérêts de la S. I. A. dans le comité de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national. Il est également membre de la commission d'études pour l'établissement des routes de grande communication. Cette commission suisse d'études qui est composée de représentants de la Conférence des directeurs des travaux publics, de la Fédération routière suisse, de l'Union suisse des professionnels de la route, de la Société suisse des routes automobiles, de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, etc. a établi le projet d'un arrêté fédéral sur la construction des routes de grande communication, ce projet sera envoyé au Conseil fédéral avec une pétition signée par les associations intéressées. Sur le fond, la commission d'études estime que la construction du réseau routier doit être entreprise immédiatement, indépendamment de la création des occasions de travail.

9. *Relations internationales.*

La fin de la guerre a amené, comme conséquence heureuse, la reprise des relations avec des ingénieurs et des architectes de l'étranger. Le secrétariat a reçu de plusieurs pays en relation avec le nôtre des vœux et des demandes pour des prises de contact, que nous favoriserons naturellement dans la mesure du possible.

Par exemple, les architectes suédois envisagent l'organisation d'un échange d'architectes, jeunes ou plus âgés.

En octobre 1946, une exposition suisse d'architecture aura lieu à Londres. Une commission spéciale, formée des architectes MM. Hofmann, professeur, Baur et Kopp, s'est mise énergiquement au travail. Des demandes nous sont parvenues des Etats-Unis et de divers autres pays. Il est possible que le matériel qui sera rassemblé pour l'exposition de Londres puisse être utilisé ensuite ailleurs.

L'exposition de l'urbanisme et de l'habitation à Paris, prévue pour l'automne 1946 a été renvoyée au printemps 1947. La Suisse a reçu du gouvernement français une invitation officielle à participer à cette exposition, et l'a acceptée. Une commission spéciale, avec M. le professeur Tschumi, désigné comme architecte de l'exposition, a déjà commencé les travaux d'organisation. Le bureau d'études pour la reconstruction s'est mis également au service de cette organisation.

Les Réunions internationales d'architectes (R. I. A.), dont le siège est à Paris, ont repris leur activité. *Le Comité permanent international des Architectes* (C. P. I. A.) présidé par M. P. Vischer à Bâle, reprend ses relations internationales et collaborera avec les R. I. A.

Pour la première fois depuis la guerre, un Congrès international technique se tiendra à Paris, sous le patronnage de quelques organisations d'ingénieurs français. On devra encore examiner si et sous quelle forme la S. I. A. participera officiellement à cette manifestation. On ne peut que souhaiter pour les ingénieurs et les architectes du monde entier que l'intensification des relations et des manifestations internationales techniques relève le prestige des professions techniques dans la vie publique.

d) *Commissions.*

La Commission pour la maison bourgeoise en Suisse, présidée par M. Schucan, architecte, s'occupe toujours de la réédition du volume « Schaffhouse ». Les volumes « Grisons » I et II vont également être réédités. Il s'agit de quelques-uns des ouvrages les plus remarquables de la collection, ouvrages souvent demandés. Aussi est-ce le devoir de la S. I. A. d'assurer la réédition de ces volumes.

Le Conseil suisse d'honneur qui est présidé par M. P. Reverdin, architecte, a été consulté à différentes reprises. Mais durant cette dernière période traitée par le rapport, il n'a eu qu'une seule plainte à examiner.

Les Conseils d'honneur des sections ont étudié relativement peu de cas, ce qui peut être considéré comme un bon témoignage de la conscience professionnelle de nos milieux.

La commission des normes, présidée par M. A. Pestalozzi, architecte, a récemment mis au point avec l'Union Suisse de l'industrie du marbre et du granit, de nouvelles « conditions pour travaux de carrelages et de revêtements en marbre et d'autres pierres naturelles ». Ces normes seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

La commission des normes pour les canalisations, sous la direction de M. H. Steiner, ingénieur de la ville de Zurich, a terminé provisoirement ses travaux — comme nous l'avons déjà signalé — par l'élaboration des « Normes et types pour canalisation ». Cependant la commission renaîtra de nouveau pour préparer, cas échéant et selon les besoins, de nouvelles feuilles en annexe à la série des normes.

La commission pour les concours d'architecture a tenu sa dernière séance le 21 septembre 1945. Depuis lors M. R. Christ, son président, a continué de fournir un travail considérable, en contrôlant tous les concours d'architecture en Suisse, en mettant au point les programmes après tractations avec les organisateurs des concours ou en donnant son approbation à l'exécution des concours. La S. I. A. tient à lui exprimer sa plus vive gratitude pour son activité dévouée.

La commission administrative du service de placement, présidée par M. A. Müerset, architecte, a liquidé les affaires courantes du S. T. S. Le service technique suisse de placement continue de rendre de grands services à ceux qui cherchent du travail et aux employeurs. La S. I. A. remercie aussi très vivement son président M. Müerset, architecte, pour sa prudente direction du S. T. S.

La commission de protection des titres a chargé son comité de poursuivre les tractations avec une délégation de l'Union suisse des techniciens.

La commission pour la révision du tarif d'honoraires pour travaux d'architecture, formule n° 102 a établi son nouveau projet d'une adjonction au tarif d'honoraires et le présente aujourd'hui à l'approbation des délégués.

La commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, dont le président est M. H. Bracher, architecte, a été chargée par le Comité central de discuter avec l'Office fédéral du contrôle des prix, les questions qui restent en suspens au sujet de l'ordonnance n° 643 A/43.

La commission pour la reconstruction a également étudié les questions pendantes ; le Comité central l'a complétée par l'adjonction d'une sous-commission pour l'industrie de la construction et pour les recherches. M. A. Roth, architecte, assume la présidence de cette commission. La section de Zurich demande que l'on adjoigne des ingénieurs à cette commission. Le Comité central tiendra compte de ce vœu.

e) *Groupes professionnels.*

Le groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes, présidé par M. K. Kollros, ingénieur en chef, a déployé avec succès son activité. Le groupe s'est subdivisé en trois sous-commissions pour étudier la révision de la formule n° 112 : « Normes pour le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton et en béton armé. » Il faut espérer que les travaux de révision seront terminés déjà à la fin de 1946.

(A suivre).

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE

Assemblée générale annuelle du 8 juin 1946.

L'assemblée générale annuelle de l'A³. E². P. L. eut lieu le 8 juin 1946, à l'Ecole polytechnique, sous la présidence de M. A. Robert, ingénieur, président.

L'ordre du jour comportait les points suivants : les rapports du président, du caissier et des vérificateurs qui furent acceptés sans discussion ; la fixation de la cotisation qui fut maintenue à 6 fr., la votation sur le changement de nom de l'association par suite de la modification du nom de l'Ecole ; le renouvellement du comité qui fut constitué comme suit : A. Robert, président ; E. Despland, vice-président ; P. Benoit, caissier ; J. Perret, secrétaire ; A. Stucky, directeur E.P.U.L., E. Bossy et E. Matthey, membres. M. le professeur P. Oguey fut acclamé président honoraire sur proposition du comité ; MM. A. Auberson, J. Berveiller, A. Biéler, J. de Charrière de Sévery, F. Chenaux, E. Chevalley, F. Couchepin, P. Dufour, R. Guérineau, P. Jaton, L.-C. Michaud, C. Pelet, R. Salorio, R. Schmidt, deviennent membres honoraires.